



# FORMATION

## LIEU DE FORMATION

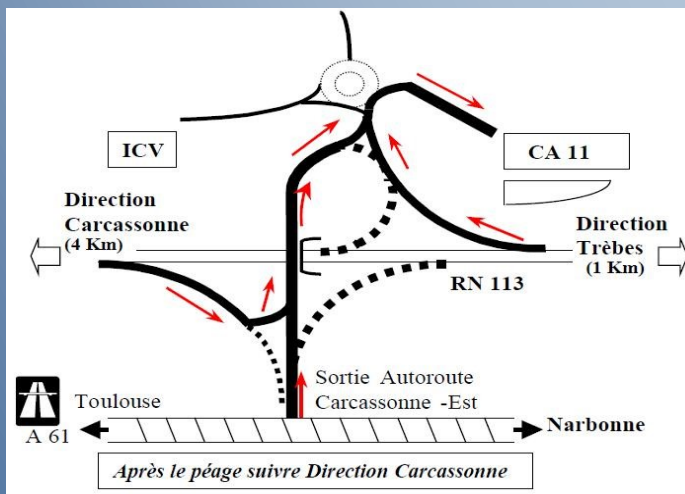
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'AUDE  
ZA DE SAUTÈS, À CARCASSONNE

### Informations et inscription :

Biocivam 11  
Carole CALCET  
Chambre d'Agriculture de l'Aude  
ZA de Sautès, à Trèbes  
11 878 Carcassonne Cedex 9

biocivam.carole@orange.fr

Ligne directe : 04 68 11 79 17  
Secrétariat : 04 68 11 79 38



## Commercialiser ses produits en groupements d'achats



Le 19 octobre 2017  
à Carcassonne

Contact : Biocivam 11 - 04 68 11 79 17



Formation financée par le fonds Vivéa

### A SAVOIR !

#### Le crédit d'impôt à la formation:

Tout chef d'entreprise au régime du bénéfice réel peut bénéficier d'un crédit d'impôt lorsqu'il participe à des actions de formation professionnelle.

Le montant du crédit d'impôt est égal au produit du nombre d'heures passées en formation (dans la limite de 40 heures/an) par le taux horaire du Smic. Par exemple, vous êtes exploitant/e agricole, vous suivez cette formation de 14 heures en 2017, vous pourrez obtenir un crédit d'impôt de 136 € (= 14 x 9,76 €).

**Plus d'info auprès du Biocivam**

#### Les services de remplacement:

Ce sont des associations sous statut de groupement d'employeurs à vocation de remplacement. Elles assurent le remplacement de ses adhérents en cas d'absences pour maladie, congés, congés parentaux, mandats professionnels ... et tout particulièrement pour la formation! **Service de Remplacement de l'Aude : 04 68 11 77 96**



## Comprendre le fonctionnement d'un groupement d'achats et ses implications sur l'organisation des ventes au sein de sa ferme.

### Programme de la journée

- Les différents circuits de commercialisation des produits agricoles (circuits-courts et vente directe, les circuits courts dans la région, combinaison de circuits de vente, attentes des consommateurs, spécificités de la commercialisation des produits biologiques).
- Les obligations réglementaires de la vente directe aux consommateurs (conditionnement, étiquetage, certificats et documents officiels, déclarations, ...)
- Principes et fonctionnement des groupements d'achats : définition, recherche de produits locaux, multiples formes possibles d'organisation d'un groupement d'achats
- Implications de la vente en groupements d'achats en tant qu'agricultrice/teur (organisation de la production, temps dédié au fonctionnement du groupe, dialogue avec les consommateurs pour la fixation des prix, ...)
- Présentation de 2 groupements d'achats locaux, retours d'expériences et témoignages de producteurs : Association « Les Epicentres » à Carcassonne et alentours - Association « Chez Tante Henriette » à Caunes-Minervois
  - genèse et éthique des groupes
  - organisation, lien producteurs/consommateurs, gouvernance
  - animations développées au-delà des commandes
  - avantages/inconvénients

### Intervenantes

- Julie HUGUES DIT CILES - En charge de la gestion du groupement d'achat local « Les Epicentres ».
- Kristel MOINET - Animatrice au Biocivam 11, co-auteur du livre « Vente directe et circuits-courts ».

### Responsable de la formation

- Carole CALCET - Animatrice au Biocivam 11.

**Public concerné** • Agriculteurs(trices) et porteurs(ses) de projet en installation, à la recherche de débouchés commerciaux innovants en vente directe de proximité.

**Conditions de participation** • Formation gratuite pour les adhérents du Biocivam (ou à un autre CivamBio ou GAB), éligibles au fonds de formation Vivéa.



## BULLETIN D'INSCRIPTION

### Commercialiser ses produits en groupements d'achats

**A renvoyer avant le  
16 octobre 2017**

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
Raison sociale \_\_\_\_\_  
Date de naissance : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_  
E-mail : \_\_\_\_\_

- Agriculteur, cotisant solidaire, aide familial, ...  
Précisez le statut : \_\_\_\_\_
- Salarié(e) agricole
- En cours ou en projet d'installation
- Autres (précisez) : \_\_\_\_\_

Je suis adhérent(e) au Biocivam 11 (ou à un autre CivamBio/GAB) et m'inscris à la session de formation

Je ne suis pas adhérent(e) au Biocivam et joins ma cotisation annuelle de 80 € par chèque, 40 € pour les porteurs de projet ou les personnes ayant des difficultés financières (règlement encaissé seulement en cas de participation)

Je suis à jour de mes cotisations sociales à la MSA (condition d'éligibilité au fonds Vivéa)

Je ne suis pas encore installé(e) et joins l'attestation originale certifiant que je suis dans une démarche d'installation agricole (attestation à demander au Point Accueil Installation 11, Fanny Canet ou à la personne référente pour les autres départements)

*N.B. Une attestation de participation à la formation sera fournie aux stagiaires.*